PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi Pays d'Aubagne et de l'Etoile

AIX MARSEILLE PROVENCE

# Règlement - pièces graphiques

## M. Planches de zonage

PLANCHE
37

**PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023**

*AURIOL, SAINT-ZACHARIE*

N

1 : 4 000

**Tableau d'assemblage**

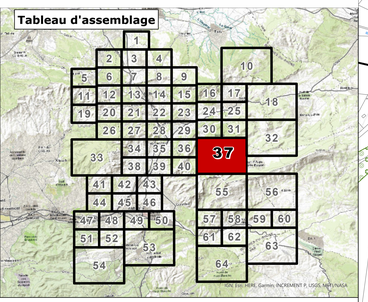


## Urbanisme

### URBANISME

- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Polygone constructible

### EMPLACEMENTS RESERVES

- Code Destination Libellé Destinataire
  Emplacement réservé pour voirie
- Code Numéro
  Autre emplacement réservé
- Code Destination
  Emplacement réservé de mixité sociale
- Code Numéro
  Servitude pré-localisation pour équipement

### MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES

- Secteur de mixité sociale
- Linéaire commercial
- Polarité commerciale
- Pôle de vie

### DIVERS

- Servitude d'attente d'un projet
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur de richesse du sol ou sous-sol

### PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEUR)

- Implantation imposée
- Marge de recul
- Marge réglementaire "entrée de ville"
- Prescription de hauteur
- Prescription de vue

## Patrimoine

### PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL

- Elément remarquable
- Elément remarquable faisant l'objet d'une fiche
- CN 1 Canal de Marseille et dérivations

### PATRIMOINE NATUREL

*Espace vert protégé*

- Arbre protégé ponctuel
- Alignement végétal
- Espace vert protégé
- Terrain cultivé à protéger

*Espace boisé classé*

- Espace Boisé Classé

## Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière